

Châlons en Champagne
Le 3 décembre 2025

Formation juges 1 GR du département de la Marne SAISON 2025-2026

Cette saison, la formation de juges niveau 1 GR sera à nouveau assurée par le Comité Départemental de Gymnastique de la Marne. Les dates pour la saison 2025 – 2026 seront les suivantes :

- Samedi 10 janvier 2026 à Reims de 15h30 à 18h : lieu 1
- Dimanche 11 janvier 2026 à Reims de 10h à 17h : lieu 2
- Samedi 17 janvier 2026 à Reims de 15h30 à 18h : lieu 1
- Dimanche 18 janvier 2026 à Reims de 10h à 17h : lieu 2
- Dimanche 25 janvier 2026 à Reims de 10h à 17h : lieu 2
- Dimanche 8 février 2026 à Reims de 10h à 17h (révision + examen) : lieu 2

L'adresse des salles seront les suivantes :

Lieu 1 : Samedi 10 et 17 janvier 2026

Complexe René Tys – 5 impasse Léo Lagrange – 51 100 Reims (salle 306)

Lieu 2 : Dimanche 11, 18 et 25 janvier et 8 février 2026

CDOS Marne – 7 rue du commerce – 51 100 Reims

Une convocation sera transmise aux clubs pour les stagiaires inscrits.

Conditions d'inscription à la formation et à l'examen :

- Être licencié à la FFGym pour la saison 2025 – 2026
- Être né(e) en 2012 et avant
- Avoir 14 ans minimum le jour de l'examen

Le nécessaire pour participer aux formations :

- Crayons et carnet de notes
- Les programmes FFGym

Comment s'inscrire ?

- En cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/FxRDo1r65itgnMVaA>
- Date limite d'inscription : au plus tard le 18 décembre 2025 inclus

Encadrement :

La formation sera assurée par la responsable du secteur Juges GR du Comité Départemental de Gymnastique de la Marne. A savoir, Mme GALSTIAN Hériné.

Pour toutes questions sur la formation, contactez Hériné sur : herine.professionnel@gmail.com (en mettant en copie : mdelton51@gmail.com)

Frais pédagogiques :

15 € / jour (ou ½ journée) et par stagiaire soit 90 € / stagiaire (formation + examen). Les stagiaires et encadrants devront prévoir un pique-nique tiré du sac pour les repas du midi. Une facture sera adressée aux clubs concernés.



ATTENTION : Dorénavant pour valider son diplôme de juge, il faudra pouvoir fournir une attestation Gestes Qui Sauvent ou un diplôme PSC (ou équivalent).

Il est évidemment demandé aux stagiaires et formateurs de respecter les locaux dans lesquels nous serons (ne pas laisser de papiers traînés, fermer les volets, les portes et les fenêtres et bien replacer les tables et les chaises à leurs places initiales).

DELTON Mickaël
Conseiller Technique Général
et Agent de développement du CD51

GALSTIAN Hériné
Responsable secteur juges GR CD51